

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 13 DÉCEMBRE 2017 À 18h30

PROCES-VERBAL No 349

Présents	Mmes Laure BOVY, présidente, Sophie DUGERDIL, Émilienne HUTIN, Marie-Pierre JAQUIER, Marianne LEUPPI-COLLET, Murielle RAMU et Alix RIVOIRE, MM. José GUERREIRO, Benjamin JOLISSAINT, José PEDROSA, François POTTU, Stéphane TODESCO, Philippe VASEY et Pierre VUISSOZ
Excusés	Marie-Thérèse PYTHOUD
Assistent à la séance	M. Pierre DUCHENE, Maire, Mme Anne ZOLLER et M. Stéphane CARRARA, adjoints, et M. Gérard-Philippe RIEDI, procès-verbaliste.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 13 novembre 2017
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications et propositions de la Mairie
4. Approbation du rapport de la commission « Sociale, culture et événements » du 27 novembre 2017
5. Approbation du rapport de la commission « Accueil » du 28 novembre 2017
6. Information sur le plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) relative à l'aéroport de Genève
7. Droit d'opposition des Conseils municipaux des décisions de l'ACG :
8. Point de situation sur les dossiers en cours
9. Propositions individuelles

La présidente, **Mme Bovy**, ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal du 13 novembre 2017

Mme Ramu note que M. Duchêne parle d'une pétition en page 2133, mais que le sujet de celle-ci n'est pas mentionné.

M. Duchêne indique que la pétition concerne la sécurité sur la route de Challex. Cette précision peut être ajoutée au procès-verbal.

Le procès-verbal du 13 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

2. Communication du bureau du Conseil municipal

- **La présidente** indique l'existence d'une pétition sur la mobilité douce signée par de nombreux médecins. Ses auteurs ont souhaité la faire circuler auprès du Conseil municipal.
- **La présidente** fait savoir que l'association Voix libres, subventionnée par Dardagny, a reçu le prix des droits humains.
- Le bureau du Conseil municipal a le grand plaisir de participer au Noël de l'EMS samedi prochain.

3. Communications et propositions de la Mairie

- **M. Duchêne** indique que l'exécutif a reçu et accepté la démission du lieutenant Déthiollaz de la compagnie 101.

- L'exécutif a déjà reçu un des deux devis demandés pour l'esplanade devant l'église.
- Il y a déjà 203 signatures pour la pétition concernant l'antenne Salt. L'exécutif va rédiger son préavis dans les prochains jours. **M. Duchêne** s'est également adressé à ce sujet à M. Luscher de la SMS et à l'association Patrimoine Suisse.
- Une nouvelle secrétaire, qui habite la commune, a été engagée à partir du 1^{er} avril 2018.
- La possibilité de faire un jeu de joie avec les sapins de Noël a l'air de se décanter. Pour autant que les normes soient respectées, le directeur du SABRA a dit que cela ne posera pas de problème, mais la commune devra déposer une demande d'autorisation.
- L'exécutif a ouvert, lundi, les adjudications pour les canalisations à La Plaine. Les prix vont de Fr. 970'000.- à Fr 1'400'000.-.
- La commune va réaliser un audit énergétique (chaleur, eau, etc.) de ses bâtiments (le château, les écoles, la salle polyvalente, ainsi que les locaux de la voirie et des pompiers). Sur la base du chiffrage réalisé, il faudra décider sur quelle durée les travaux doivent être étalés. Cet avis d'expert permettra directement de faire des travaux. Il ne sera pas nécessaire de solliciter des architectes et autres.
- La commune va réévaluer tout son patrimoine avec l'aide d'un expert.
- La fondation Re-borne aimerait réaliser un parcours d'environ 4,5 km autour de quelques bornes de la commune. Dardagny serait la seule commune à avoir un parcours de ce type. Il faudra que le Conseil municipal donne son avis à ce sujet, notamment sur l'éventuelle participation au financement de ce projet.
- Concernant le local de la régie Bois-Gentil à la Plaine (anciennement le jardin d'enfants), la régie a demandé si la commune souhaite continuer à le louer étant donné qu'il est vide. Il intéresse en effet beaucoup de monde. Étant donné que la commune a un délai de 6 mois pour donner son congé, il faudrait que le Conseil municipal décide ce qu'il souhaite en faire d'ici sa séance du mois de janvier. En tout cas, la commission ne pourra pas le conserver sans l'utiliser.

Mme Ramu pense que ce local peut avoir une utilité pour la commune. **Mme Bovy** avait d'ailleurs parlé d'y réaliser un atelier des saveurs. **Mme Ramu** demande s'il ne faudrait pas débattre de cette question en commission.

M. Duchêne estime que la commission peut tout à fait en débattre, mais il faudra qu'une décision soit prise rapidement. Il ne faudrait pas que la commission continue à louer un local qui reste vide.

Mme Dugerdil pense qu'il faut tout de même que les commissions concernées aient le temps de se réunir.

Mme Rivoire était partie de l'idée que la commune allait s'en séparer si elle n'en faisait pas un café-parent. C'est une bonne chose d'avoir un tel emplacement, mais cela représente quand même un coût important. Il faut donc se demander s'il a une réelle utilité pour la commune.

M. Vuissoz aimerait savoir combien de manifestations ont eu lieu dans ce local depuis qu'il n'est plus occupé par la garderie.

M. Carrara indique que ce local n'a jamais été utilisé le soir. D'ailleurs, avec des logements au-dessus, il n'est pas vraiment possible d'y organiser des manifestations en soirée.

Mme Zoller confirme que, depuis l'arrêt de Zébulon, le local n'a pas été utilisé puisqu'il fallait le temps de pouvoir le débarrasser. C'est plutôt la Mairie qui a retenu les commissions qui

voulaient y faire des manifestations. Aujourd'hui, le local a été vidé. Concernant la décision que le Conseil municipal doit prendre, **Mme Zoller** estime que cela ne pose pas de problème si la décision est prise en février ou en mars, mais il faut se décider rapidement.

M. Duchêne fait remarquer qu'il n'est pas possible de faire de la musique ou même de faire fonctionner une radio dans ce local. C'est un bail commercial.

- **Mme Zoller** signale qu'il sera finalement possible d'obtenir des subventions de l'OFAS pour la crèche.
- **M. Carrara** informe les conseillers municipaux que la Mairie a mandaté une entreprise pour remplacer le poêle à mazout de l'Auberge qui était défectueux. Les cantonniers iront également donner un coup de peinture dans un local derrière la cuisine durant la fermeture annuelle de l'auberge.
- La première séance avec le bureau Bonnet a eu lieu le 28 novembre 2017 pour voir l'évolution du projet du stade de La Plaine. Une réunion avec le FC Donzelle, le bureau Bonnet et l'exécutif aura lieu au mois de janvier pour discuter plus précisément sur le projet. Le Conseil municipal sera tenu au courant de la suite.

4. Approbation du rapport de la commission « Sociale, culture et événements » du 28 novembre 2017

Mme Rivoire trouve que le projet de voyage de fin de législature a l'air super. Par rapport au feu de joie, elle aimerait savoir où les habitants peuvent mettre leurs sapins.

M. Duchêne explique qu'il est plus pratique pour les cantonniers que les habitants mettent les sapins auprès des écopoints les lundi 8 et 15 janvier 2018, voire avant. Il faut en effet qu'ils puissent ôter les clous. Il faut également signaler qu'il n'est pas possible de brûler les sapins qui auraient été recouverts de mousse. De toute façon, il faudra que la commission fasse une demande d'autorisation de manifestation et, s'il devait par exemple y avoir un pic de pollution le jour prévu, le feu de joie sera annulé.

Le rapport de la commission « Sociale, culture et événements » du 28 novembre 2017 est accepté à l'unanimité.

5. Approbation du rapport de la commission « Accueil » du 28 novembre 2017

Le rapport de la commission « Accueil » du 28 novembre 2017 est accepté à l'unanimité.

6. Information sur le plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) relative à l'aéroport de Genève

M. Duchêne indique que les 11 maires de la région ont été reçus par la commission de l'économie du Grand Conseil. Il faut toutefois savoir que la marge de manœuvre cantonale est très restreinte par rapport à ce processus PSIA et le canton ne fait que donner un préavis à la Confédération. Cela étant, beaucoup de problèmes ont été évoqués avec la commission de l'économie, notamment le fait que l'Aéroport est très près de la ville, un emplacement qu'il n'est évidemment pas possible de changer. D'autres facteurs doivent également être pris en considération, notamment le fait que l'aéroport est un formidable poumon économique pour le canton (il emploie 6'000 emplois actuellement). Il faut également savoir qu'il est utilisé par 14 à 15 millions de passagers par année et qu'il devrait y en avoir 25 millions de francs d'ici 2030. Cela dépend toutefois d'un certain nombre de facteurs dont ceux du bruit et de la pollution. Il est prévu qu'il y ait des atterrissages et des décollages toutes les 1,5 minutes entre 6h00 et 22h00. Ce qui a été exigé, c'est qu'il n'y ait que quelques vols de 22h00 à 24h00 et qu'ils soient en catégorie 5, c'est-à-dire des avions ne faisant que peu de bruits. En revanche, il ne doit pas y avoir de vols de nuit, à l'exception des vols sanitaires ou de l'arrivée d'un grand

responsable américain comme John Kerry. Un autre problème pour les communes concernées, c'est la perte foncière que subissent les terrains.

Les maires ont également demandé quelle est la valeur ajoutée en ayant davantage de vols. Sur 20 avions décollant de 6h00 à 7h00, 5 vont à Londres et ils ne sont pas forcément tous pleins. Par contre, les vols d'affaires et les longs courriers sont intéressants pour le canton. Ce qui n'est pas intéressant, ce sont les compagnies comme Easyjet qui viennent de l'étranger avec des gens qui ne rapportent rien à Genève puisqu'ils vont par exemple directement de Cointrin aux stations de ski de France voisine. Les maires ont demandé à la commission qu'elle calcule le lien entre les vols et le PIB. Aujourd'hui, la situation a en effet changé puisque les vols rapportent moins. Ce qui est également important, c'est de tenir compte des aspects comme la qualité de vie des riverains, la pollution, le bruit et la mobilité. Si le nombre de passagers augmente avec les problèmes de mobilité existants, la situation va encore s'empirer sur ce point.

Il faut signaler qu'une initiative « pour un pilotage démocratique de l'Aéroport » a été lancée, mais **M. Duchêne** trouve qu'elle est trop restrictive parce qu'elle ne résout pas le problème actuel. L'Aéroport est déjà un établissement public autonome et il n'y a rien à changer sur ce point. Ce que les initiants aimeraient, c'est que les décisions arrivent au Grand Conseil, mais celui-ci reçoit de toute façon déjà les rapports de l'Aéroport. **M. Duchêne** espère qu'un contre-projet sera proposé. Il faut surtout saluer le Conseil d'État qui a bien travaillé sur ce dossier.

M. Duchêne fait savoir que l'enquête publique concernant la fiche PSIA a lieu jusqu'au 8 janvier 2018 pour les particuliers.

7. Droit d'opposition des Conseils Municipaux des décisions de l'ACG

La présidente signale que la décision de l'ACG de verser Fr. 330'000.- pour financer une passerelle sur le Rhône a été invalidée en raison du nombre de communes qui se sont opposées à celle-ci.

M. Duchêne fait remarquer que 20 communes ont tout de même accepté cette décision.

La présidente indique que le Conseil municipal doit aujourd'hui se prononcer sur deux délibérations.

- a) Octroi d'une subvention de Fr. 880'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal concernant la mutualisation et l'harmonisation des systèmes d'information et de communication de la police et des APM

L'octroi d'une subvention de Fr. 880'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal concernant la mutualisation et l'harmonisation des systèmes d'information et de communication de la police et des APM est acceptée à l'unanimité moins une abstention.

- b) Octroi d'une subvention de Fr. 60'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal pour les travaux d'aménagement et de rénovation des bibliobus

L'octroi d'une subvention de Fr. 60'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal pour les travaux d'aménagement et de rénovation des bibliobus est acceptée à l'unanimité.

8. Point de situation sur les dossiers en cours

[Aucun point de la situation]

9. Propositions individuelles

- **Mme Hutin** a trouvé que la soirée de l'Escalade, hier soir, était très sympathique. Elle aimerait savoir s'il ne serait pas possible, l'année prochaine, de mettre des panneaux au début et à la sortie du village pour indiquer que la route sera fermée au moment du passage du cortège.

Mme Zoller estime qu'il y a en effet quelques améliorations à faire, mais il est très compliqué de fermer la route, notamment en raison des bus TPG. Cela étant, cette manifestation très réussie est de plus en plus suivie et il faut effectivement annoncer plus tôt la fermeture de la route. Elle en profite pour remercier Mme Claire Bellevaux qui s'est occupée de la soupe.

Mme Dugerdil a également trouvé cette manifestation très sympathique.

- **Mme Dugerdil** indique que la prochaine séance de la commission « Sociale, Culture, Événements » aura lieu le 16 janvier 2018 à 20h00 au Château.
- **Mme Ramu** s'excuse, mais elle ne pourra pas être présente pour la raclette des aînés étant donné qu'elle aura lieu à la même date que la première sortie des samedis de ski.

M. Carrara fait remarquer que tout le monde a dit qu'il serait présent pour la raclette.

- **Mme Jaquier** signale que la commission « Communication » se réunira le 9 janvier 2018 à 18h30 à la mairie et que le délai rédactionnel est fixé au 19 février 2018.
- **M. Vasey** annonce que la commission « bâtiments » siégera le 9 janvier 2018 à 20h00.
- **M. Duchêne** demande si les conseillers municipaux ont pris connaissance du parcours de la balade des bornes et s'ils sont d'accord que l'exécutif aille de l'avant avec ce projet.

Mme Ramu comprend que la somme de Fr. 10'000.- ne sera pas entièrement à la charge de la commune.

M. Duchêne confirme que cela ne sera pas le cas. Il y aura plusieurs partenaires. Par ailleurs, il prend note que l'exécutif peut aller de l'avant avec ce projet.

La présidente lève la séance à 19h20.

La présidente



Laure Bovy

Un conseiller municipal



Pierre Vuissoz

Le secrétaire



Roger Wyss